



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 23/01/2019	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2019-KKP-1756

1. Intitulé du projet

Ombrières photovoltaïques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire : Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc	Ombrières photovoltaïques d'une puissance d'environ 5 MWc

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à implanter, sur le nouveau parking du parc d'attraction et parc animalier Le PAL, des ombrières photovoltaïques. Aucun travaux de démolition n'est nécessaire.

Les terrains sont nus et plans. Aucun travaux de préparation majeur n'est nécessaire.

Les ombrières seront implantées directement sur le parking, sur une surface d'environ 4,2 ha. La surface de modules photovoltaïques représente quant à elle environ 2,53 ha.

Des aménagements annexes sont prévus : un poste de transformation en partie sous une ombrière sur la frange sud-est et un poste de livraison sur la frange sud-est. La connexion au réseau public se fait à ce niveau.

Les eaux de toiture seront infiltrées dans le sol.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise :

- à améliorer la qualité de l'accueil sur le parking du parc du PAL en offrant de l'ombre aux véhicules stationnés sur site.
- à produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire, avec une production attendue estimée à 5,7 GWh/an.

La zone choisie pour le projet est dédiée à l'extension du parking du PAL. Elle bénéficie de nombreux atouts justifiant les choix du projet :

- la proximité immédiate d'un transformateur pour évacuer l'énergie qui sera produite par les ombrières.
- des surfaces importantes et des espaces dégagés ne présentant pas de contraintes (topographique, hydraulique, végétation engendrant de l'ombre, paysagère, naturelle...).
- L'utilisation des parcelles pour l'accueil du public permettant une double valorisation du site et limitant les conflits d'usage.
- l'éloignement de la majorité du voisinage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront selon les étapes suivantes :

- bornage des espaces concernés par les aménagements
- création des fondations visant à accueillir les poteaux supportant les ombrières (50 cm de profondeur)
- implantation des poteaux
- construction des structures
- mise en place des modules photovoltaïques
- installation des connexions électriques
- création du réseau de collecte des eaux pluviales (gouttières, descentes et puits d'infiltration)
- raccordement au réseau électrique
- test et mise en service.

Les travaux dureront environ 4 mois et généreront une vingtaine d'emplois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois le projet en exploitation, il n'engendrera aucune activité majeure.

En effet, les ombrières photovoltaïques se mettent en production dès que le rayonnement solaire permet la fourniture de courant.

Le projet nécessite uniquement de la maintenance périodique :

- préventive : nettoyage des panneaux, entretien du site et des poteaux des ombrières
- éventuellement curative : au cas par cas.

Le site est doté d'un centre de maintenance et de surveillance à distance.

La superficie équipée sera de 4,2 ha en totalité sur les zones de parking.

14 lignes d'ombrières photovoltaïques seront implantées. La surface de modules photovoltaïques est de 2,53 ha.

Le projet intègre 2 postes électriques :

- Un poste transformateur intègre aussi l'onduleur : outdoor, il fait 6 m de long sur 2,30 m de large pour une hauteur de 2,44 m. Ce poste, en partie sous une ombrière, sera clôturé d'un grillage.
- Le poste de livraison fait 7 m de long par 2,6 m de large et 2,60 m de haut.

Le projet engendrera des rejets d'eau pluviale. Le projet s'accompagne donc d'un réseau de collecte des eaux de toiture. Les eaux sont infiltrées dans le sol.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- le projet est soumis à une demande de Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie occupée par les ombrières :	4,2 ha
Hauteur maximale :	5,22 m
Nombre de modules photovoltaïques :	15 571
Superficie de modules photovoltaïques :	2,53 ha
Puissance des ombrières :	5 MWc
Nombre de postes électriques :	2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Couillaux
03290 Saint-Pourçain-sur-besbre

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3 ° 6 2 ' 1 7 " 160 Lat. 4 6 ° 5 1 ' 0 3 " 550

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Implantation des ombrières sur un parking de 41992 m² (16470 m² de surface de circulation, 19475 m² de surface de stationnement et 6047 m² d'abords en herbe) dont l'aménagement a été autorisé par arrêté du 24/12/2008 (projet non soumis à évaluation environnementale par décision de l'autorité environnementale du 15 novembre 2018)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°830007448 "Sologne Bourbonnaise"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de la Zone de Protection Spéciale FR8312007 Sologne bourbonnaise.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun apport en eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction des ombrières, des poteaux, des fondations, implique l'apport de matériaux qui proviendront de fournisseurs locaux dans la mesure du possible. Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un parking en cours d'aménagement nécessaire pour le développement du parc du PAL. Aucun habitat sensible n'est touché par le projet. Le projet n'interdit aucune continuité écologique et n'impacte aucun réservoir biologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de la ZPS Sologne bourbonnaise qui s'étend sur 22237 ha. Compte tenu de la nature du projet (en particulier de l'absence d'habitat sensible ou d'intérêt communautaire au niveau des parcelles concernées, de sa surface représentant moins de 0,06% du site N2000, puis de l'absence de rejet ou d'activité permanente en phase de fonctionnement), le projet n'aura pas d'impact sur le site N2000. De même, le projet n'aura pas d'impact sur les espèces d'intérêt communautaire recensées sur la ZPS.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de la ZNIEFF Sologne bourbonnaise qui s'étend sur 76543 ha. Au vu de la nature du projet (ombrières sur parking), de la nature des terrains, de l'absence d'étang et de réseau hydrographique au niveau même du projet, aucune incidence n'est à attendre sur la qualité de la ZNIEFF.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'ombrières photovoltaïques est prévu en totalité sur un des parking du parc d'attraction et animalier du PAL.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Pourçain-sur-Besbre est en zone de sismicité 2 - faible. Aucun autre risque naturel ne concerne la commune ou le projet. Le risque sismique n'engendre aucune disposition constructive particulière au regard du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une fois la phase de travaux terminée, le trafic induit par la présence des ombrières photovoltaïques sera très ponctuel, lié à leur maintenance.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les ombrières photovoltaïques n'émettent pas de bruit particulier. Le voisinage le plus proche se trouve à une quinzaine de mètres au sud-ouest du projet, de l'autre côté de la route marquant la frange sud-ouest. Le projet n'engendrera aucune nuisance sonore. Il n'est par ailleurs soumis à aucune nuisance sonore particulière.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier restera de faible importance, avec pour seules odeurs les gaz d'échappement des engins nécessaires au transport et à la mise en place des ombrières. Une seule maison se trouve à moins de 20 m des ombrières. Les autres habitations sont à plus de 200 m.</p> <p>Aucune odeur ne sera engendrée par le projet en fonctionnement. Les terrains ne sont par ailleurs concernés par aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux restera de faible intensité et aucun gros engins ne sera nécessaire pour préparer les terrains. Ainsi aucune vibration ne sera engendrée par le projet en phase travaux puis lors de son fonctionnement. Les terrains ne sont par ailleurs concernés par aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'ombrières photovoltaïques ne nécessite aucun éclairage.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux restera de faible importance, avec pour seules émanations les gaz d'échappement des véhicules de chantier. Aucun rejet ne sera engendré dans l'air par le projet en fonctionnement</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluie ruisselant sur les ombrières seront collectées par des dalles (gouttières et descente le long des ombrières). Les eaux des ombrières seront dès lors infiltrées dans le sol par des puits d'infiltration. Aucun rejet liquide ne sera induit par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux implique la présence de personnel sur le chantier. Des toilettes sèches seront mises en place. Le projet en fonctionnement ne sera à l'origine d'aucun rejet d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>la phase travaux engendrera des déchets non dangereux comparables à tout chantier de construction. aucun déchet majeur ne sera engendré en phase de fonctionnement. les éventuels déchets liés à la maintenance seront traités conformément à la réglementation. En fin de vie, les différents éléments constitutifs du projet seront recyclés dans la mesure du possible.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éléments protégés ou identifiés au titre du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager sont à l'écart du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains concernés par les ombrières photovoltaïques sont exclusivement dédiés au stationnement des véhicules venant visiter le parc du PAL et propriété du PAL. Cette vocation ne sera pas modifiée par le projet qui viendra au contraire conforter la vocation touristique du secteur et renforcer la qualité du parking.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Au 08 janvier 2019, les autres projets suivants ont été identifiés sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Besbre ou sur les communes voisines de Dompierre-sur-Besbre et Thiel-sur-Acolin :

- projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Dompierre-sur-Besbre (avis de l'AE du 05/12/2011) sur la zone industrielle de Sept-Fons : ce projet se trouve à plus de 6 km au nord-est du projet objet de la présente demande.
- projet de parc photovoltaïque au sol du les communes de Dompierre-sur-Besbre et Diou (avis de l'AE du 07/10/2011) : ce projet est d'ores et déjà construit. Il se situe à 5,8 km à l'est du projet d'ombrières photovoltaïques.
- Renouvellement et extension de la carrière "des Poncets" sur la commune de Dompierre sur Besbre (avis du 26 mars 2010). Ce projet se trouve à plus de 6 km au nord-est du projet d'ombrières.
- Demande d'autorisation d'exploiter une installation de régénération thermique des sables de fonderie sur la commune Dompierre sur Besbre - Société PSA : ce projet se trouve à plus de 6,7 km au nord-est.
- Projet d'extension d'un élevage de chiens au lieu-dit "les Dômes" sur la commune de Thiel-sur-Acolin - SCE L'élevage de la terre du Milieu : ce projet se trouve à plus de 5,3 km au nord-ouest et concerne une activité existante.

Le projet d'ombrières photovoltaïques fait par ailleurs suite à un projet d'extension du parking du PAL. Ces deux projets n'entrent pas en concurrence mais, au contraire, se complètent : le projet d'extension du parking fait suite au développement de l'activité du PAL. le projet d'ombrières photovoltaïques permet d'augmenter la qualité de l'accueil du parking tout en participant à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. annexe B "synthèse des impacts, mesures et impacts résiduels".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire au vu :

- des très faibles sensibilités de l'état actuel du site
- de la nature du projet, qui n'engendre aucun rejet majeur et permanent et du choix des terrains, dont la vocation de parking sera conservée et même améliorée.
- des mesures prévues et intégrées au projet pour éviter ou réduire les incidences potentielles identifiées conduisant à un impact résiduel nul à faible du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A - "synthèse des principales sensibilités et contraintes de l'état actuel" : se rapporte à la partie 5 du Cerfa
Annexe B - "Synthèse des incidences, présentation des mesures et évaluation de l'impact résiduel" : se rattache à la partie 6-4 du Cerfa
Annexe C - "Evaluation simplifiée des incidences sur le réseau Natura 2000"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

22/01/2019

Signature


PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5, rue Drouot 75009 Paris
Tél. : 01.70.22.50.97
sas au capital social de 386 610,00
RCS de Paris 518 310 446